



# 18 juin : Rendez-vous salarial de la fonction publique

## Toutes et tous mobilisés !!!

Toulouse, le 12 juin 2018

Depuis son élection, Emmanuel Macron ne répond pas aux exigences revendicatives des personnels des trois versants de la fonction publique (état, hospitalier et territorial). Il persiste dans le gel du point d'indice et veut demain instaurer pour toutes et tous la rémunération au mérite (RIFSEEP).

Toujours dans le cadre d'action publique 2022, il veut précariser l'emploi public en facilitant l'embauche de contractuels en lieu et place de fonctionnaires sous statut, fragilisant ainsi les garanties statutaires de la fonction publique, condition de la neutralité des fonctionnaires et de la sécurité des agents.

Après le rétablissement du jour de carence depuis le 1<sup>er</sup> janvier (couvert très majoritairement dans le privé par divers dispositifs), la hausse de la CSG n'est que partiellement compensée pour les personnels de la fonction publique et sans aucun engagement dans la durée.

Depuis le 10 octobre, les personnels sont mobilisés au travers de journées de grève et de manifestations à caractère national et/ou aux champs professionnels.

**Le 18 juin 2018, le secrétaire d'État Olivier DUSSOPT reçoit les organisations syndicales de la fonction publique dans le cadre d'un « rendez-vous salarial », qui prévoit encore une fois le gel des salaires.**

A cette occasion, la CGT appelle, avec l'ensemble des autres organisations syndicales, à des rassemblements sur tout le territoire. Dans la continuité des journées des 10 octobre, 22 mars et 22 mai, et dans la nécessité de maintenir et d'élever le rapport de force, **l'Union départementale des syndicats CGT de Haute-Garonne appelle les personnels de la fonction publique et leurs organisations syndicales à se rassembler dans l'unité :**

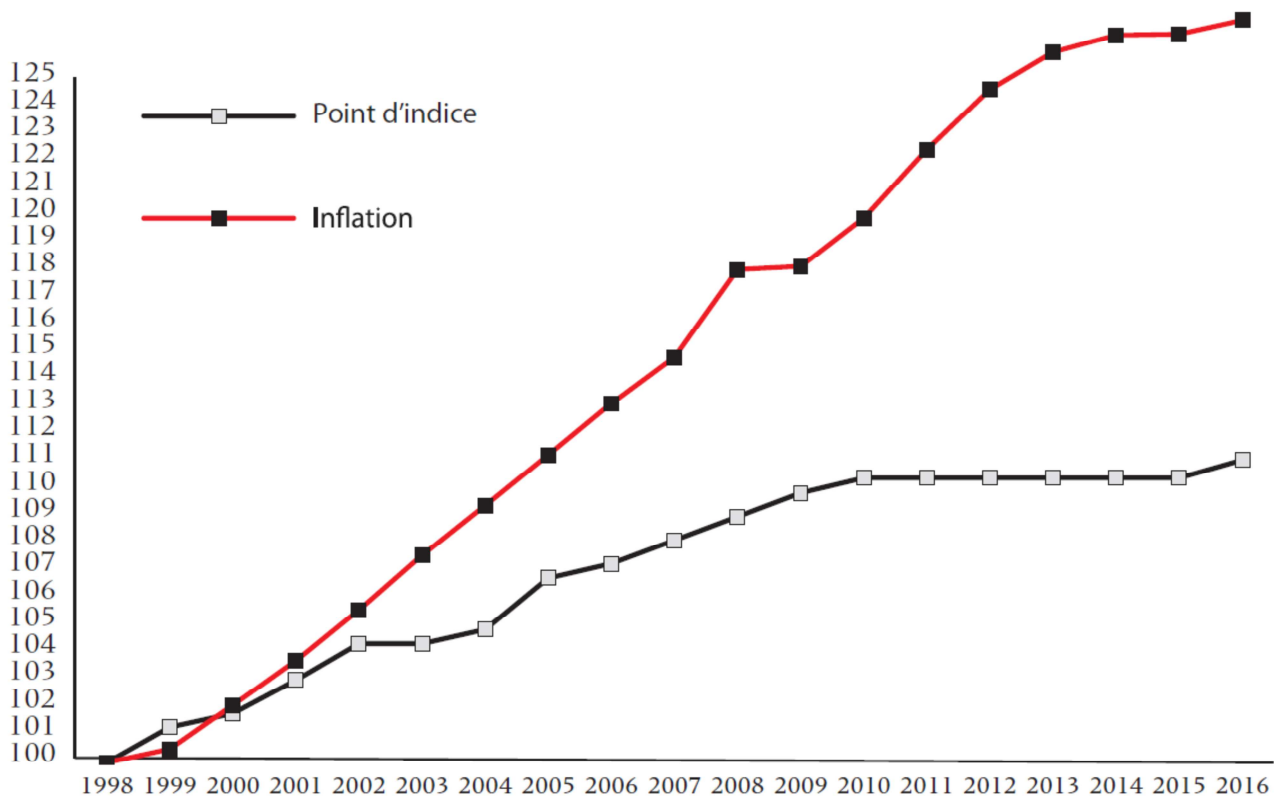
**le lundi 18 juin de 12h00 à 13h00  
devant la Préfecture de Toulouse.**



### La CGT revendique :

- l'augmentation de la valeur du point d'indice à 5,61 euros (contre 4,69 euros actuellement) pour compenser les pertes cumulées ; elle est le seul moyen de garantir une évolution positive de pouvoir d'achat pour tous les personnels ;
- l'abandon de tout « salaire » au mérite ;
- le traitement de début de carrière au 1<sup>er</sup> grade au minimum à 1800 euros ;
- l'égalité professionnelle et de carrière entre les femmes et les hommes ;
- le doublement des salaires entre le début et la fin de carrière ;
- la reconnaissance des qualifications et de l'expérience dans le déroulement de carrière ;
- la suppression du jour de carence ;
- le renforcement des garanties statutaires de la fonction publique ;
- une protection sociale solidaire pour tous ;
- le service public et l'emploi public comme richesse pour le pays et vecteur de progrès social.

• Évolution en % de l'inflation (rouge) et de la valeur du point d'indice (noir) — base 100 en 1998 (tableau avec les valeurs en fin de fiche)



• Évolution en % de l'inflation et de la valeur du point d'indice — base 100 en 1998

Year	Inflation	Point d'indice
1998	100	100
1999	100,5	101,3
2000	102,108	101,807
2001	103,742	103,028
2002	105,609	104,368
2003	107,616	104,368
2004	109,445	104,889
2005	111,306	106,777
2006	113,198	107,311
2007	114,896	108,170
2008	118,113	109,035
2009	118,231	109,907
2010	120,005	110,457
2011	122,525	110,457
2012	124,730	110,457
2013	126,100	110,457
2014	126,730	110,457
2015	126,768	110,457
2016	127,276	111,120



Catégorie Grade	Échelon	Indice brut	Indice majoré	Salaire indiciaire brut (IB)	Salaire IB s'il avait suivi l'inflation	Perte mensuelle
C – grade C1	11 <sup>e</sup>	407	367	1 720 €	1 969 €	- 249 €
B – grade B1	13 <sup>e</sup>	591	498	2 334 €	2 671 €	- 338 €
A - Attaché	11 <sup>e</sup>	810	664	3 112 €	3 562 €	- 450 €